



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

chèque emploi service universel

Question écrite n° 34213

Texte de la question

M. Michel Terrot attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur la situation des particuliers-employeurs. La loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie a confirmé ce statut en posant que "Le particulier-employeur est un acteur économique et social à part entière qui participe à la croissance sans pour autant poursuivre de fin lucrative au moyen des travaux de son ou ses salariés". C'est une avancée majeure pour les 3,5 millions de particuliers-employeurs qui emploient 1,6 million de salariés. Il semblerait que le projet de loi de finances 2009 remette en cause l'allègement de charges patronales de sécurité sociale dont bénéficient les particuliers-employeurs qui déclarent au réel. Cette décision ne serait pas sans conséquence, notamment vis-à-vis du travail non déclaré. Aussi il lui demande de préciser les intentions du Gouvernement en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Michel Terrot](#)

Circonscription : Rhône (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34213

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Économie, industrie et emploi

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 novembre 2008, page 9444

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)